

MAIRIE DE CHALAIN-LE-COMTAL

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL SEANCE DU 13 JANVIER 2026

Affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le treize janvier deux mille vingt-six, à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Alféo GUIOTTO, Maire.

Présents : Alféo GUIOTTO, Sandrine CHAPUIS, Gilles DUMAS, Hubert COTTIN, Claudette ALLIBERT, Jacques BALEYDIER, Sébastien FRECON, Marc MOLETTE et Vincent GENEVRIER

NEUF CONSEILLERS (sur quatorze en exercice et régulièrement convoqués) étant présents, le Conseil peut légalement se réunir et délibérer.

Procuration : DESJOYAUX Brigitte pouvoir à GUIOTTO Alféo

Membres excusés : Nathalie BENIERE VIEL, Séverine MONTAGNE, Brigitte DESJOYAUX

Membre absent : Sandrine CHERBUT, Hubert VAILLANT

Secrétaire de séance : BALEYDIER Jacques

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2025.

MODIFICATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DU FOREZ

Délibération n° 2026-01-13-01

Monsieur le maire propose que la Route du Forez reste éclairé toutes les nuits du samedi au dimanche.

Une discussion s'engage sur la nécessité de maintenir l'éclairage public au rond-point de Fontannes étant donné que celui-ci est maintenant doté de réflecteurs. Il est proposé de faire un test lumières éteintes et de s'assurer de la visibilité suffisante. Il sera demandé à l'opérateur d'éteindre l'éclairage sur une période

Arrivée de Hubert COTTIN à 19 h 15

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE du maintien de l'éclairage public Route du Forez les nuits du samedi au dimanche.

ADHESION AU SERVICE « EXTERNALISATION DE LA PAIE » DU CDG42

Délibération n° 2026-01-13-02

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la gestion de la paie devient de plus en plus complexe pour la commune et que les collectivités sont tenues à une réactivité de plus en plus grande. Une rigueur est nécessaire pour assurer un véritable suivi des charges et cotisations. Le risque d'erreur est important et le temps consacré à cette gestion est conséquent.

Monsieur le Maire présente le service optionnel « Externalisation de la paie » du Centre de Gestion de la Loire qui propose la réalisation des salaires pour le compte de la commune.

Monsieur le Maire indique que l'adhésion à ce service présente l'avantage d'une mise à jour permanente des règlementations et sécurisation de la gestion des paies pour un **COUT ANNUEL :**

Pour 2 agents et 4 élus : la 1ere année **912 euros et 864 euros** les années suivantes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la commune adhère à ce service et signe la convention de prestation pour une durée de 3 ans renouvelable.

Après en avoir délibéré par 2 voix POUR, 1 ABSTENTION et 7 voix CONTRE , le Conseil Municipal

- REJETTE l'adhésion au service « Externalisation de la paie » du Centre de gestion de la Loire pour une durée de 3 ans renouvelable.

DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE - ENVELOPPE DE SOLIDARITE

Délibération n° 2026-01-13-03

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de **CHALAIN LE COMTAL** souhaite engager le projet de rénovation du local situé 139 Route de Sourcieux 42600 **CHALAIN LE COMTAL**.

Que ce projet a pour but de permettre une meilleure isolation thermique du bâtiment par la pose de nouvelles fenêtres et porte d'entrée et de remplacer les anciens radiateurs existants très gourmands en énergie. L'objectif étant de permettre des économies d'énergie futures sur ce bâtiment.

Considérant l'intérêt communal du projet et le coût prévisionnel de l'opération estimé à **8081.72 euros**. La commune sollicite une subvention départementale au titre de l'**Enveloppe de Solidarité**, pour un montant de **8081.72 euros**.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet décrit ci-dessus,
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département de la Loire au titre de l'**Enveloppe de Solidarité**, pour un montant de **8081.72 euros**.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention et à son exécution,

ETUDE DE DEVIS

Le Conseil municipal approuve les devis pour l'encadrement d'un tableau et d'un dessin.
Cadrantique Montbrison pour 140 euros
Dalbe Montbrison pour 56.88 euros

INFORMATIONS DIVERSES

- Il a été demandé **un droit de passage à LFA** sur un chemin le long du bassin de rétention afin de permettre l'accès au lotissement « La Prairie ». La commune est dans l'attente de la convention.
- Mr Dumas indique que des travaux de réparation de voirie ont été menés sur un chemin au lieu-dit « La Gravelle » et sur la coursière de Boisset.
- Mr Dumas indique également que la purge sur 80 mètres du chemin de la Pommière seront réalisés au printemps pour une somme d'environ 25 000 euros.
- Monsieur le maire indique que les travaux de détournement des eaux usées côté cimetière vers la station d'épuration sont presque terminés mais ont pris un peu de retard.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 3 février 2026 à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Le Maire,
Alféo GUIOTTO

Guiotto



Le Secrétaire de séance,
Jacques BALEYDIER

Baleydier